

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat  
86000 POITIERS

**Accueil :**

Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51

**Site - E-mail - Facebook :**

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)

Facebook : district de la Vienne de Football

**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé\* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé\* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(\*Fermé : accueil physique et téléphonique)

**N° 404** . Vendredi 9 novembre 2018



## Les bénévoles ne doivent pas être oubliés !

Si l'augmentation du carburant affecte une grande majorité de Français, elle touche de plein fouet également les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour assurer le bon fonctionnement de nos associations et clubs sportifs.

Ces bénévoles, au nombre de 13 000 000, sont indispensables pour la vitalité de notre tissu associatif et au premier rang duquel se trouvent nos clubs de foot dont ils sont un élément moteur. Sans leur temps et leur présence, que serait la vie de nos communes et de nos clubs sportifs ?

C'est pourquoi, alors que les Français font part de leurs inquiétudes depuis quelques semaines, j'ai pris l'initiative d'interpeller nos parlementaires de la Vienne sur ce sujet. Dans ce cadre, je leur ai adressé des propositions. Elles ont pour objectif de compenser celles qui sont sur la table et sont au nombre de 3 : corriger à titre provisoire les effets de la TICPE, voire en exonérer les bénévoles au même titre que certaines activités économiques ; supprimer la double imposition, en raison de l'application de la TVA à la TICPE ; réviser le barème fiscal de déduction ouvert aux bénévoles en contrepartie de leur action. Cette dernière proposition ne nécessite pas de modifier la loi. Les textes existent. Seul le barème qui doit être révisé pour 2019 ouvre une opportunité à saisir pour apporter une réponse, juste et immédiate.

En les interpellant ainsi, j'ai souhaité faire entendre la voix des clubs de foot de la Vienne et de leurs bénévoles qui les animent, et que nos parlementaires prennent conscience des enjeux pour les associations, pour la vie de nos communes, dans tous nos plus petits villages, là où il n'existe aucune solution alternative de transport et où rien ne sera entrepris ; là où le déplacement en vélo ou en co-voiturage ont leurs limites évidentes.

Le droit à la mobilité pour tous n'est pas exclusif d'une société qui s'urbanise. Les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, sont indissociables du droit absolu à la mobilité. Tout comme l'accès aux nouvelles technologies numériques, le droit à la mobilité, pour tous, ne peut et ne doit pas être un luxe. C'est pourquoi, les bénévoles ne doivent pas être les oubliés du débat public, si on veut préserver la dynamique associative de notre pays, alors même qu'elle participe à son identité et fait aussi notre fierté.

Stéphane BASQ

### AGENDA de la SEMAINE

**Samedi 10 et dimanche 11 novembre**

9<sup>ème</sup> journée National 3

9<sup>ème</sup> journée Champ. Nat. U17

6<sup>ème</sup> journée R1-R2-R3

6<sup>ème</sup> journée R1-R2 Féminine

6<sup>ème</sup> journée U19R1-R2

6<sup>ème</sup> journée U18R1-R2

6<sup>ème</sup> journée U17R1 . U16R1 . U16R2

6<sup>ème</sup> journée U15R1-U14R1-U14R2

6<sup>ème</sup> journée D1-D2-D3-D4-D5-D6

6<sup>ème</sup> journée Féminines à 11 D1

7<sup>ème</sup> journée Féminines à 11 D2

4<sup>ème</sup> journée U17/U18 . U15-U13-U11

1<sup>ère</sup> journée U14-U17 Fém. à 11

1<sup>ère</sup> journée U11-U13 Fém. à 8

**Mercredi 14 novembre**

Commission Sportive à 14h

**Jeudi 15 novembre**

Commission Jeunes à 17h

Commission Discipline à 17h30

### Sommaire

Partenaire de la semaine.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 5
Avis aux Educateurs.....	p. 6
Commission Sportive.....	p. 7
Commission Jeunes.....	p. 14
Commission Technique.....	p. 17
Informations diverses.....	p. 20

Partenaire de la semaine

amarande<sup>®</sup>

industries



## LE PARTENAIRE DE LA SEMAINE

**amarande<sup>®</sup>**  
**industries**

*Votre Distributeur :*

### PEINTURES ET MATERIELS DE TRACAGE POUR GAZON « Produits testés par ITG (\*) » Garantie de respect de l'environnement

#### STADIUM PRO

Peinture gazon d'élite. Remarquable blancheur et opacité. Cette peinture a été conçue pour les plus exigeants.

**Haute qualité spécialement développée pour les clubs professionnels**

Coloris disponible : Blanc ( Bidons de 10 litres )

#### STADIUM

Peinture gazon extra blanche, fort pouvoir couvrant et tenue optimale sur gazon

**Qualité supérieure développée pour une utilisation intensive**

Coloris disponibles : Blanc, Rouge, Bleu et Jaune ( Bidons de 10 litres )

**Préparation simplifiée du mélange eau / peinture  
Dispersion immédiate de la peinture dans la cuve de la KOMBI**

*(\*) La composition des peintures Fleet a été validée par l'ITG (Institut Technique des Gazons) et la FFF (Fédération Française de Football) suivant les critères :*

*Respect des graminées, persistance du traçage, dilution et facilité de pulvérisation, résistance au piétinement et aux intempéries (tests réalisés à Auxerre, Rennes et Toulouse)*



**KOMBI** : Machine à pulvérisation avec une pompe électrique (**garantie 5 ans avec nos peintures**), autonomie 8 h, guidon réglable en hauteur, guide de traçage 3 positions, cuve de mélange peinture/eau de 27 litres, cuve de rinçage de 5 litres, connexions hydrauliques rapides, chargeur de batterie. Coloris de la machine : Bleu et Blanc.

**Le mélange peinture/eau se conserve dans la cuve d'un traçage à l'autre.  
Traçage parfait même pour des terrains instables.**



## AVIS AUX CLUBS

**La permanence des arbitres ( 06 43 06 88 53 )  
s'achève désormais à 12h le samedi.**

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.

### ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE ET REMISES DE RECOMPENSES

L'Assemblée Générale Financière et les remises de récompenses du District de la Vienne de Football auront lieu le :

**vendredi 30 novembre 2018 à 18h45**

A la Salle Polyvalente  
8 rue des Quintus - 86190 QUINCAY

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de **18h00**.

**Pensez à réserver votre soirée !**

### Changement de procédure d'inscription aux formations initiales arbitres

La procédure d'inscription aux Formations Initiales Arbitres est désormais simplifiée.

En effet, l'IR2F a supprimé le lien de pré-inscription qui causait des confusions et surtout multipliait les étapes pour les clubs et les candidats.

Désormais, le club/candidat pourra **télécharger directement le dossier d'inscription** sur le site en face de la date et du lieu choisis. Il le renverra par courrier postal ou par mail à l'IR2F.

Les inscriptions se font toujours par le site du District, rubrique « Formations » - « Deviens Arbitre » :  
<https://lfna.fff.fr/deviens-arbitre/>

### Tournoi Futsal

La sous-commission Futsal et la Commission Féminine et de Féminisation proposent un tournoi Futsal sur 3 journées en janvier 2019 : les 12/13, 20/21 et 26/27 janvier.

Afin de préparer ces journées, les commissions demandent aux équipes de s'engager via Footclubs **avant le vendredi 30 novembre 2018.**

Les rencontres sont ouvertes aux équipes de la Vienne : Séniors, U14/U17F et U11/U13F engagées ou non en compétition, sous réserve que les joueuses soient licenciées.

La LFNA ayant porté ces dates dans son calendrier, les engagements sont donc également ouverts aux équipes évoluant en Ligue.

En fonction du nombre d'équipes engagées, il se peut qu'une seule équipe par club soit autorisée à participer !

Les clubs pouvant disposer de salles sont invités à se faire connaître le plus rapidement possible (via le formulaire dans « informations diverses » du présent journal).



## NOUVEAUTE : BONS DE FORMATION

Suite à la victoire de l'équipe de France lors du Mondial, la FFF a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation. Pour cela, la somme attribuée pour le financement des « bons formations » envers les formations de dirigeants, éducateurs et arbitres a été revue à la hausse et le dispositif applicable de manière rétroactive au 1er juillet est désormais le suivant :

▪ **« BONS FORMATIONS » EDUCATEURS :**

Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de deux « bons formation » de 25 " pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.

Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

▪ **« BONS FORMATIONS » DIRIGEANTS :**

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 " pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019. Ce dispositif sera entièrement géré par l'Institut de Formation du Football.

▪ **« BONS FORMATIONS » ARBITRES :**

Pour la saison 18/19 : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 " pour le module de formation initiale d'arbitre.

Pour tous les stagiaires (éducateurs, arbitres, dirigeants) qui ont déjà effectué une formation depuis le 1er juillet 2018, 25" sera remboursé au club, sous réserve que le stagiaire ait réglé une partie de sa formation avec un « bon formation ».

De plus, pour rappel, dans le cadre de la **Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019** et du **Programme Héritage 2019** de la FFF, **l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée** dans la limite du coût de la formation. Cette action répondant à la volonté de la FFF de promouvoir la féminisation du football en France.

N'hésitez plus, et rapprochez-vous de l'AR2F pour plus d'informations.

## TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

**La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ». Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- Formation du 16 au 18 novembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- Formation du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Isle
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- Formation du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- Formation du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan



## AVIS AUX ARBITRES

### « Dématérialisation - Rapports d'arbitrage – Rapports de délégation »

Les arbitres et les délégués ont dorénavant la possibilité de **saisir leurs rapports directement en ligne** dans « MonCompteFFF ».

Un document explicatif est disponible sur le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - Arbitrage » : « Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation » (format PDF).

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de ~~astreinte~~ **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres de adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**

### REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018, **tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.**

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs un règlement sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail ([district@foot86.ff.fr](mailto:district@foot86.ff.fr)).

### INDISPONIBILITES ARBITRES

N'oubliez pas de saisir vos **indisponibilités** sur « MonCompteFFF » au plus tard 15 jours avant les rencontres.



## AVIS AUX EDUCATEURS

### Label Ecole de Football Féminin

Le dossier de validation Label Ecole de Football Féminin (EFF) pour la saison 2018 / 2019 a été adressé par la messagerie Zimbra aux clubs.

Cette opération permet de mettre en valeur le travail de développement et de structuration du football féminin qui est fait au sein du club.

Cela permet aux clubs également de recevoir des dotations matérielles et de communiquer sur les actions mises en place.

Ce dossier est à retourner au district avant le 15 mars 2019 : [district@foot86.ffv.fr](mailto:district@foot86.ffv.fr).

Pour les clubs déjà labellisés, merci de le remplir à nouveau

### DEFIS TECHNIQUES U10 à U15G et U11 à U15F

Dans le cadre du Plan de Performance Fédéral, et comme chaque saison, les membres de la Commission Technique 86 et les Conseillers Techniques vous demandent de faire passer les « défis techniques » à l'ensemble de vos licenciés âgés de 9 à 14 ans.

Merci de les transmettre aux différents éducateurs responsables concernés.

Deux nouveautés :

- Toutes les fiches résultats (au format Excel) ont été créées avec les barèmes correspondants.
- Une fiche spécifique « Féminine » a été créée,

Tous ces documents (transmis par la messagerie Zimbra à tous les clubs) sont à retourner au siège du District à Poitiers AVANT le 18 Janvier 2019.

### FICHE D'ENCADREMENT 2018/2019

**A retourner RAPIDEMENT au District de la Vienne**

Liste des clubs qui n'ont pas retourné leur fiche d'encadrement (à ce jour) :

Angles Sur Anglin . Availles Limouzine . Bonnes . Bouresse . Châteuneuf Targé . Châtelleraut Portugais - Colombiers . Ingrandes - Jouhet Pindray - La Pallu - La Puye La Bussière - La Roche Posay . Lathus . Latillé - Leigné sur Usseau - Les Roches / Villedieu . Millac . Moncontour . Monts/Guesnes . Persac . Plaisance - Poitiers Beaulieu - Poitiers Portugais - Pressac . Sammarçolles - Sanxay . Saulgé . Senillé/St Sauveur . St Gervais les Trois Clochers . Vellèches . Vernon - Vouneuil/Biard - Vouzailles

### FORMATIONS 2018/2019

Découvrez les dates de toutes les formations organisées dans le District de la Vienne de Football dans la rubrique « Informations diverses » du présent journal.

Les formations (et donc des inscriptions) sont disponibles sur le site du District de la Vienne rubrique « Formations » « Inscriptions ».



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

### Réunion du mercredi 07 novembre 2018 Procès-verbal n° 14

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 13 sans modification

\*\*\*\*\*

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	20/01/18
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1) / Rouillé (2)		20/01/18
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3) / Antran (3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/2018

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1) / La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/18
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2) / Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	Samedi 08/12/18 à 20h

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu.

#### Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86  
 Adriers  
 Antran  
 ASM  
 Aailles en Châtelleraut  
 Beaumont St Cyr  
 Blanzay  
 Bonnes  
 Bonneuil Matours / Archigny  
 Brion St Secondin  
 Charroux Mauprévoir  
 Chasseneuil St Georges  
 Chatain  
 Château Larcher  
 Châtelleraut Portugais  
 Chauvigny  
 Civaux  
 Fleuré  
 Fontaine le Comte

GJ 3 Vallées 86  
 Jaunay Clan  
 La Ferrière / Magné  
 La Pallu  
 La Trimouille-Liglet  
 L'Envigne  
 L'Espinasse  
 Lhonnaizé  
 Marigny St Léger  
 Mazerolles-Lussac  
 Mignaloux Beauvoir  
 Montmorillon  
 Naintré  
 Nieuil l'Espoir  
 Oyré Dangé  
 Ozon  
 Poitiers Baroc  
 Poitiers Cep 1892  
 Poitiers Gibauderie

Poitiers PTT  
 Poitiers St Eloi  
 Rouillé  
 Senillé St Sauveur  
 Sèvres Anxaumont  
 Sillars  
 Sommières St Romain  
 St Cerbouillé  
 St Christophe  
 St Genest d'Ambière  
 St Maurice Gençay  
 St Savin St Germain  
 Sud Vienne région de Couhé  
 Thuré Besse  
 Valdivienne  
 Verrières  
 Vicq sur Gartempe  
 Vivonne  
 Vouillé



## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre :

- remplacements
- joueurs ou joueuses blessés

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 20694115 : Availles en Châtellerault (1) È Beaumont St Cyr (2) en poule A du 21/10/18**

#### **Évocation**

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 31/10/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe d'Availles en Châtellerault (1), d'un joueur (licence n° 1109304664) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Availles en Châtellerault a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 08 du 08/10/18) pour un match de suspension à compter du **15/10/18** et que l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs,**

**Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) pour en donner le gain à l'équipe de Beaumont St Cyr (2) avec 3 points et 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club d'Availles en Châtellerault.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 20695176 : ACG Foot Sud 86 (2) È Sommières St Romain (2) en poule D du 03/11/18**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. MAINGUENEAU Jonathan (03/11/18 à 23h47) signalant plusieurs blessés non mentionnés sur la feuille de match.

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 5

### **Match n° 20695443 : Bonneuil M. / Archigny (2) È Les Ormes (1) en poule B du 04/11/18**

Courriel du club de Bonneuil Matours (03/11/18 à 18h25)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Bonneuil M. / Archigny (2) (sans déplacement de l'équipe de Les Ormes (1))

Amende de 31" au club de Bonneuil Matours.

### **Match n° 20695713 : Chaunay (1) È Brion St Secondin (3) en poule D du 11/11/18**

Demande du club de Chaunay (05/11/18 à 11h03) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

## DEPARTEMENTAL 6

### **Match n° 20731071 : Dissay (3) È Jaunay Clan (3) en poule D du 18/11/18**

La rencontre en rubrique est inversée et se déroulera à Jaunay Clan le 18/11/18 à 13h15.

### **Match n° 20731133 : Mazerolles-Lussac / Sillars (2) È Leignes sur Fontaine (2) en poule E du 04/11/18**

La Commission demande aux deux clubs de lui confirmer : la date, l'heure et le lieu exacts du match.

**Dossier en instance.**



**Match n° 20731182 : Valdviennne (4) È Usson-L'Isle (3) en poule F du 04/11/18**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Usson L'Isle (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club d'Usson L'Isle.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe d'Usson L'Isle (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 20731269 : Rouillé (3) È Béruges / Cissé (3) en poule H du 04/11/18**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Béruges / Cissé (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Béruges.

**Match n° 20731275 : Béruges / Cissé (3) È Vivonne (3) en poule H du 11/11/18**

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Cissé à 13h15.

## CHAMPIONNAT FEMININ

**La Commission constate que depuis le début de la saison trop de clubs ne respectent pas les règlements et surtout sur le surclassement des joueuses U16F et U17F.**

### Rappel du règlement :

**Article 26.B des RG de la LFNA**

**4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17**

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, dans une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

**5/ Pour les joueuses U16**

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

L'organisme organisateur des compétitions a la possibilité de demander les clubs ne respectant pas ces dispositions.

L'article 213 de la FFF stipule : « Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168, une amende dont le montant est fixé en annexe 5 (25" ) est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne l'a visé ».

**Match n° 20737096 : La Chapelle Bâton (1) È Parthenay Viennay (1) en départemental 1 du 04/11/18**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Parthenay Viennay (1), d'une joueuse U16F (licence n° 2548170216) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Parthenay Viennay lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 20 novembre 2018, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20729521 : Poitiers Gibauderie (1) È Mirebeau (1) en Départemental 2 poule B du 04/11/18**

Suite à l'accord des deux clubs, la rencontre s'est déroulée sur le terrain de Mirebeau.

La Commission remercie les clubs pour avoir favorisé le déroulement de cette rencontre.

Courriel personnel d'une joueuse de Mirebeau : la Commission ne répond qu'aux courriels qui lui parviennent par la messagerie Zimbra.



## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN : 1er tour le 27/01/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3A	CHAUVIGNY (2)	R2C	
2	FLEURE (1)	R3B	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2C	
3	FONTAINE LE COMTE (1)	R3B	MONTMORILLON (2)	R3C	
4	NOUAILLE (1)	R3B	STADE POITEVIN (2)	R2C	
5	OYRE DANGE (1)	R3A	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3C	
6	POITIERS 3 CITES (1)	R3A	NAINTRE (1)	R2A	
7	ST BENOÎT (1)	R3B	BUXEROLLES (1)	R2C	

#### Organisation du 1<sup>er</sup> tour: 15 équipes

3 équipes réserve ne faisant pas la Coupe LFNA

2 équipes éliminées au 3ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

4 équipes éliminées au 4ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

6 équipes éliminées au 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

1 équipe tirée au sort parmi les éliminées du 5ème tour

de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est exempte : Beaumont St Cyr (1)

#### **Soit un nombre de matches au 1er tour de 7**

La commission procède au tirage au sort intégral.

#### Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

**2ème tour** : le 30/31 mars 2019, 4 matchs

7 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour

1 équipe exempte du 1<sup>er</sup> tour

**1/4 de finale**: le 19/20 mai 2019 :

4 vainqueurs du 2ème tour

4 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/2 finales**: le 01/02 juin 2019

**Finale** : le 15/16 juin 2019

## COUPE LOUIS DAVID

## COUPE LOUIS DAVID : 5ème tour le 13/01/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
115	CERNAY (1)	D3A	NEUVILLE (2)	D1	
116	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	CIVAUX (1)	D3B	
117	INGRANDES (1)	D3A	BUXEROLLES (2)	D1	
118	JAUNAY CLAN (1)	D3B	L'ENVIGNE (1)	D2A	
119	MARIGNY ST LEGER (1)	D3A	LOUDUN (1)	D2A	
120	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D4C	VIVONNE (1)	D2B	
121	POITIERS ST ELOI (1)	D3C	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3B	
122	ROUILLE (1)	D2B	LUSIGNAN (1)	D1	
123	ST BENOIT (2)	D3B	CHÂTEAU LARCHER (1)	D1	
124	ST JULIEN L'ARS (1)	D2A	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D3B	
125	THURE BESSE (1)	D2A	VICQ SUR GARTEMPE	D1	

**Organisation du 5ème tour LD : 22 équipes**

19 vainqueurs du 4ème tour de la Coupe Louis DAVID.

3 équipes exemptes du 4ème tour

**Soit un nombre de matches au 5ème tour de 11**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe avec application des dispositions de l'article 7 du règlement des coupes.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**6ème tour** : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs

11 vainqueurs du 5ème tour +

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées du 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

**7ème tour** : le 30/31 mars 2019, 5 matchs

6 vainqueurs du 6ème tour

3 équipes éliminées au 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées après le 5ème tour de la

Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/4 de finale**: le 19/20 mai 2019 :

5 vainqueurs du 7ème tour

3 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/2 finales**: le 01/02 juin 2019

**Finale** : le samedi 15/16 juin 2019

## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 3ème tour le 13/01/19					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
49	BONNES (1)	D5C	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	
50	CHAMPIGNY (1)	D4A	PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY (1)	D4B	
51	CHARROUX / MAUPREVOIR (1)	D4D	LES ROCHES - LA VILLEDIEU (1)	D4C	
52	CHAUNAY (1)	D5D	CHATAIN (1)	D4D	
53	COUSSAY MIR (1)	D5A	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	
54	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5C	CHAMPAGNE (1)	D4D	
55	LA PUYE LA BUSSIERE (1)	D4C	AVANTON (1)	D4A	
56	MAZEROLLES / LUSSAC (1)	D4D	L'ESPINASSE (1)	D5B	
57	OUZILLY / COLOMBIERS (1)	D6A	ST LEGER DE MONTBRILLAIS (1)	D4A	
58	SAVIGNY L' EVESCAULT (1)	D5F	COUHE (1)	D5D	
			MILLAC (1)	D6F	
			LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	
59	VERNON (1)	D5E	COULOMBIERS (1)	D4D	

**Organisation du 3ème tour JR : 22 équipes**

- 20 qualifiés du 2ème tour
- 1 exempt du 2ème tour
- 1 équipe éliminée du 4ème tour de la Coupe Louis David

**Soit un nombre de matches au 3ème tour de 11**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**4ème tour** : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs  
 11 vainqueurs du 3ème tour  
 1 équipe éliminée du 4ème tour de la Coupe Louis David.

**5ème tour** : le 30/31 mars 2019, 4 matchs  
 6 vainqueurs du 4ème tour  
 2 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David

**1/4 de finale** : le 19/20 mai 2019  
 4 vainqueurs  
 3 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David  
 1 équipe éliminée après 4ème tour de la Coupe Louis David : Poitiers Gibauderie (1).

**1/2 finales** : le 01/02 juin 2019

**Finale** : le 15/16 juin 2019.



### CHALLENGE des RESERVES

Prochain tour prévu le 27 janvier 2019

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Prochain tour prévu le 13 janvier 2019

### DIVERS

#### Courriels des clubs de L'Envigne et Mazerolles-Lussac :

Réponses par la messagerie Zimbra.

#### Courriel du club de L'Envigne :

Pris note

### NON SAISIE DES RESULTATS

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

- 1<sup>er</sup> avertissement :

Départemental 6 : match n° 20731178 : Millac (1) . Adriers (2) en poule F

### TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

Match n° 20695838 : Poitiers Cep (2) - Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 5 poule E le 05/11/18 à 23h44

Match n° 20695309 : St Léger de Montbrillais (2) . Nord Vienne (2) en Départemental 5 poule A le 05/11/18 à 15h21

### FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

Match n° 20731089 Les Roches/Smarves (2) . Sèvres Anxaumont (3) en D6D

Match n° 20731178 Millac (1) . Adriers (2) en D6F

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 14 novembre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



## COMMISSION JEUNES

### Réunion du jeudi 08 Novembre 2018 Procès-verbal n° 11

**Président** M. Philippe BARRITAUULT  
**Présents** Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU  
 MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 10 sans modification

\*\*\*\*\*

### AVIS AUX CLUBS

**En raison des perturbations annoncées le samedi 17 novembre 2018, la journée de championnat prévue ce jour-là est **reportée** au 8 décembre 2018.**

Par conséquent :

- les rencontres des Challenges U13 Dansac, U15 et U17/U18 du 8 décembre 2018 sont reportées au 15 décembre 2018
- les rencontres du Challenge U11 du 8 décembre 2018 sont reportées au 9 février 2019.

Attention, les matchs de la Coupe Régionale U17 du samedi 17 novembre 2018 sont maintenus (gestion LFNA)

\*\*\*\*\*

#### Challenges Jongleries :

- U11 : rattrapage : **10 novembre** 2018
- U13 : rattrapage : **10 novembre** 2018

\*\*\*\*\*

**Festifoot :** finale le 06/10/2018

**Challenge DANSAC :** 2<sup>ème</sup> tour le 08/12/2018

**Challenge U11 :** 2<sup>ème</sup> tour le 08/12/2018

\*\*\*\*\*

### CHALLENGE U17/U18

**Equipes qualifiées pour le second tour du 15 décembre 2018** (16 équipes : 9 premiers + 7 meilleurs seconds)

Poule A GJ Val de Clouère (1) . Montmorillon/Lathus (1)  
 Poule B GJ Foot Sud 86 (1) . Château Larcher/Vivonne (1)  
 Poule C Antoigné/Châtelleraut Portugais (1) . Availles en Châtelleraut (1)  
 Poule D GJ Vallées du Miosson (1)  
 Poule E Naintré (2) . GJ Avenir 86 (1)  
 Poule F Montamisé/Sèvres Anxaumont/Poitiers Cep (1)  
 Poule G Migné-Auxances (1) . La Pallu/Cernay/Cissé/St Genest  
 Poule H Buxerolles (1) . Poitiers 3 Cités (1)  
 Poule I Ligugé/Smarves/Iteuil/St Benoît/Fontaine (2) . Boivre (1)

Tirage du second tour : jeudi 15 novembre 2018



### **Match n° 20906863 Jaunay Clan (1) È GJ Foot Val Vert (1) en poule F du 20/10/18**

Frais d'arbitrage (70 ") réglés sur place par le club de Jaunay Clan à l'arbitre Quentin BRISSET alors que le montant réel est de 59,20 " (35,20 " frais kilométrique + 25 indemnités de match).

Le club de Jaunay Clan sera crédité de la somme de 10,80 " pour être débité à l'arbitre.

## CHALLENGE U15

### **Equipes qualifiées pour le second tour du 15 décembre 2018** (16 équipes : 12 premiers + 4 meilleurs seconds)

Poule A	Mirebeau (1) . ASM/Les 3 Moutiers/Sammarçolles/Nord Vienne (1)
Poule B	Gj Avenir 86 (1) . SO Châtelleraut (2)
Poule C	Naintré (1)
Poule D	Jaunay Clan (1)
Poule E	La Pallu/Cernay/Cissé/St Genest (1) . Gj Val Vert/Dissay (1)
Poule F	Montmorillon (1)
Poule G	Gj Vallées du Miosson (1)
Poule H	Sèvres/Montamisé/Poitiers Cep (1)
Poule I	Ligugé/Smarves/Iteuil/Fontaine (2)
Poule J	Migné-Auxances (1)
Poule K	Gj Vallée Vienne et Moulière (1)
Poule L	Gj Foot Sud 86 (1) . Sud Vienne Région de Couhé (1)

Tirage du second tour : jeudi 15 novembre 2018

## FESTIVAL FOOT U13

**Rappel du règlement** : à l'issue du tour 2, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant. Toutefois, une seule équipe par club pourra participer au 3<sup>ème</sup> tour (finale) ; le cas échéant, l'équipe classée 3<sup>ème</sup> voire 4<sup>ème</sup> sera repêchée.

### **Clubs qualifiés pour la finale**

Poule A	Loudun (2) . Availles en Châtelleraut (1) <i>So Châtelleraut (2) - 1<sup>er</sup> mais ne peut participer à la finale</i>
Poule B	So Châtelleraut (1) . Naintré (1)
Poule C	Neuville (1) . Jaunay Clan (1)
Poule D	Stade Poitevin (1) . Poitiers Asac (1)
Poule E	Poitiers 3 Cités (1) . Gj Vallées du Miosson (1)
Poule F	Ligugé/Smarves/Iteuil (1) . Montmorillon (1)
Poule G	Gj Val de Vonne (1) . Gj 3 Vallées 86 (1) <i>Stade Poitevin (2) - 1<sup>er</sup> mais ne peut participer à la finale</i>
Poule H	Sud Vienne Rég. Couhé (1) . Gj Foot Sud 86 (1) <i>Montmorillon (2) - 2<sup>ème</sup> mais ne peut participer à la finale</i>

## CHALLENGE DANSAC U13

### **Equipes qualifiées pour le second tour du 15 décembre 2018** (32 équipes : 2 premiers de chaque poule + 2 meilleurs troisièmes)

Poule A	So Châtelleraut (3) . Loudun (3)
Poule B	Gj Avenir 86 (1) - So Châtelleraut (4)
Poule C	Naintré (2) . Gj Avenir 86 (2)
Poule D	Jaunay Clan (2) . Mirebeau (1)
Poule E	Neuville (2) . Dissay (2)
Poule F	Cissé (1) . Vouillé (2)
Poule G	Buxerolles (1) . Sèvres/Montamisé (1)
Poule H	Gj Cap Ouest (1) . Migné Auxances (2) . Buxerolles (2)
Poule I	Gj Val de Vonne (2) . Ligugé/Smarves/Iteuil (2)
Poule J	Stade Poitevin (3) . Poitiers 3 Cités (2)
Poule K	Ligugé/Smarves/Iteuil (3) . Gj Vallée Vienne et Moulière (2) . Gj Vallées du Miosson (3)
Poule L	Sud Vienne Région de Couhé (2) . Gj Val de Clouère (1)
Poule M	St Savin/Vicq (1) . Usson-Iqsle/Adriers (1)
Poule N	Gj 3 Vallées 86 (2) . Valdivienne (1)
Poule O	Fontaine le Comte (1) . Château Larcher/Vivonne (1)



Tirage du second tour : jeudi 15 novembre 2018

### CHALLENGE U11

Poule 1	Nord Vienne/Les 3 Moutiers/Samarçolles (1) . SO Châtelleraut (2)
Poule 2	Châtelleraut Portugais (1) . Jaunay Clan (1)
Poule 3	Montamisé/Sèvres (1) . Lez Evigne (1)
Poule 4	Neuville (1) . Availles en Châtelleraut (2)- Loudun (1)
Poule 5	Châtelleraut SO (1) . Availles en Châtelleraut (1)
Poule 6	Mirebeau (1) . Vicq/St Savin (2) . GJ Avenir 86 (1)
Poule 7	Stade Poitevin (1) . Châtelleraut SO (3)
Poule 8	Vicq/St Savin (1) . Antoigné/Ingrandes (1) . Naintré (1)
Poule 9	Cenon/Vienne (1) . GJ Cap Ouest (1)
Poule 10	Dissay (1) . ES La Pallu (1) . Antoigné/Ingrandes (2)
Poule 11	Stade Poitevin (3) . GJ Foot Val Vert (1) . Migné Auxances (1)
Poule 12	Poitiers ASAC (1) . GJ Vallées Mioisson (3)
Poule 13	Buxerolles (1) . Bonneuil M/Vouneuil (1) . GJ Val de Vonne (2)
Poule 14	Avanton (1) . St Benoît (1) . GJ Vallées du Mioisson (2)
Poule 15	Poitiers 3 Cités (1) . Migné Auxances (2)
Poule 16	Pouillé Tercé/Fleuré (1) . Stade Poitevin (2)
Poule 17	Ligugé/Sm/It (1) . Poitiers CEP 1892 (1) . GJ Foot Sud 86 (1)
Poule 18	GJ Val de Vonne (1) . GJ Val de Clouère (1) . Ligugé/Sm/It (2)
Poule 19	GJ Vallée Mioisson (1) . Poitiers St Eloi (1)
Poule 20	Montmorillon (1) . Sud Vienne région de Couhé (1)
Poule 21	Vouillé/Champigny (1) . GJ Foot Val Vert (2) - Latillé/Boivre (1)
Poule 22	GJ 3 Vallées 86 (1) . Poitiers 3 Cités (2)
Poule 23	Cissé (1) . ES La Pallu (2)
Poule 24	Vivonne/Château Larcher (1) . Montmorillon (3)
Poule 25	Valdivienne (1) . GJ Vallée Vienne et Moulière (4)
Poule 26	GJ Vallée Vienne et Moulière (2) . Neuville (2)
Poule 27	Fontaine le Comte (1) . Quinçay/Béruges (1)

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Compte tenu de la date d'affranchissement, la Commission retire la demande de 12" pour les matchs suivants :

Match n°20906870 La Pallu/Cer/Cis/St Gen (1) . Migné Auxances (1) en Challenge U17/U18 poule G  
 Challenge U11 poule 5 : SO Châtelleraut (1) . Availles en Châtelleraut (1) . GJ Avenir 86 (2) . Nord Vienne/3  
 Moutiers/Samarçolles (2)  
 Challenge U11 poule 10 : La Pallu (1) . Antoigné/Ingrandes (2) . Dissay (1) . Naintré (3)

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : jeudi 8 novembre 2018, sur convocation.**

**Le Président, Philippe Barritault**  
**La secrétaire de séance, Sylvie Tessereau**



## COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunion du jeudi 13 septembre 2018  
Procès verbal n°1

**Président** : M. Christian SAVIGNY

**Présents** : MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Claude BARRAULT, Jean Pierre BERNARD, Jean Paul BLOT, Jacques DANTAN, Stéphane DUMAS, Serge GROLEAU, Claude HEBRAS, François JOSSE (CTD DAP), Johnny LECLERC, Rodolphe LEVRAULT, Eric MAIOROFF, Marine MINAULT, Michel MORON, Coralie RENETEAU et Tony RICHARD.

**Excusés** : MM. Arnaud AUGEREAU, Benoît BASSEREAU, Luis Da SILVA, Davy DEBENNE Christian FLORENT, Nicolas PAYNOT, David PLAINCHAMP, Emmanuel POUMEROULIE et Gilles BOUARD (DTR).

**Assiste (en partie)** : M. Stéphane BASQ (Président du District).

### 1. INFORMATIONS du Président :

- Vœux de prompt rétablissement à Christophe Bompas (Ligugé) et à Vincent Berthonneau (Montmorillon) victimes d'accidents.
- Condoléances à la famille de Lionel Duverger (ancien responsable de la Section Sportive Georges Sand de Châtelleraut, ancien membre de la Commission Technique et entraîneur d'adultes) décédé en juin dernier.
- Félicitations à Anthony Allouis (CTD PPF) sur le District de la Vienne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et à François Josse (CTD DAP) à compter du 3 septembre 2018 sur le District de la Vienne.
- Réunions de Secteurs « District » : elles débuteront fin septembre ; sur chacune d'entre-elles, un membre de la Commission sera présent. Il sera traité du Statut des Educateurs adopté à l'AG du District de la Vienne le 08/06/2018 à St Germain et du déploiement du Label Seniors LFNA.

### 2. ORGANISATION et FONCTIONNEMENT de la COMMISSION :

- Présentation de l'organigramme de la CTD 86 qui est basé sur celui de l'ETR.
- Création d'un Bureau de la CTD 86 (avec Président, animateurs de Pôles, Elus et Conseillers Techniques) ; celui-ci sera chargé des décisions à prendre.
- La Commission prend note des arrêts de Marine Richard et Franck Bonnard au sein de la CTD 86 ; leur remplacement est envisagé.

### 3. PRESENTATION des ACTIONS à mener par PÔLE :

- Pôle Plan de Performance Fédéral (Animateur : Jean-Claude Barrault) : un tableau récapitulatif donne l'ensemble des actions à mener avec dans un premier temps la constitution des deux sélections U15 filles et garçons appelées à disputer les Inter-districts fin octobre.
- Pôle Formation de Cadres (Animateur : Jean-Paul Blot) : présentation d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des formations proposées pour la saison 2018-2019.
- Pôle Développement et Animation des Pratiques (Animateur : Tony Richard) :
  - > Organisation des journées d'accueil U11 le 15/09 (11 sites), U9 le 22/09 (9 sites) et U7 le 29/09 (12 sites); les membres de la Commission sont invités à participer à ces manifestations.
  - > Rassemblement des « EFF » le 06/10 sur toute la journée à Fontaine le Comte (U6 à U13)
  - > Festival Foot U13 : la finale départementale se déroulera le 6 avril 2019 (lieu à définir).
  - > Journée Nationale Bernard Delcampe (U7-U9) se déroulera le 25/05/19 (lieu à définir).

### 4. AMICALE des EDUCATEURS :

- L'AG de l'AEF 86 a eu lieu le 8 septembre dernier au siège du District avec remise du Trophée Georges Boulogne à Arnaud Augereau et des trophées AEF86 aux clubs concernés;
- Remerciements à Anthony Allouis et François Josse pour leurs interventions.
- Au 1<sup>er</sup> septembre, on recense 150 amicalistes.

### Prochaine réunion : à déterminer

Le Secrétaire de la Commission, Michel MORON

Le Président de la Commission, Christian SAVIGNY



## COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunion de **BUREAU** du lundi 15 Octobre 2018  
Procès verbal n°2

Présents : ALLOUIS Anthony (CTD PPF), BARRAULT Jean-Claude, BERNARD Jean-Pierre, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, JOSSE François (CTD DAP), RICHARD Tony et SAVIGNY Christian.

Excusé : BASSEREAU Benoît.

### 1 È STATUT des EDUCATEURS « 86 » :

#### Catégorie SENIOR (niveau D1 et D2) :

Rappel des obligations statutaires adoptées à l'AG du District du 08/06/2018 :

✓ Championnat Départemental 1 : au minimum le Certificat Fédéral de Football 3 (ou Animateur Senior) certifié au 1<sup>er</sup> juillet 2019

✓ Championnat Départemental 2 : au minimum le Module Seniors du C.F.F.3 au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Réflexion sur l'évolution du Statut pour la saison prochaine (2019/2020) pour les équipes Seniors évoluant en D1 et en D2.

#### Catégories JEUNES (U17 et U15 È uniquement niveau D1) :

Le Bureau envisage les options suivantes ; celles-ci seront proposées au Comité de Direction.

✓ U17 . Championnat Départemental 1 : au minimum le Module U17/U19 au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

✓ U15 . Championnat Départemental 1 : au minimum le Module U15 au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Particularité : si un club de D2 accède en D1 à mi saison, dérogation accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### 2 È REUNIONS d'Informations « TECHNIQUE » :

Le Bureau décide d'organiser plusieurs réunions décentralisées à l'attention des responsables éducateurs de jeunes, à savoir :

#### ✓ FOOT à 8 È trois réunions pour les éducateurs des catégories U11 et U13 :

Celles-ci seront programmées début 2019 avec invitation nominative des responsables U11 et U13.

Le contenu portera sur la connaissance globale du jeu, des différents systèmes de jeu possible et de quelques rappels concernant les bases techniques à enseigner.

Ces réunions seront animées par les Conseillers Techniques et les membres du Pôle « Plan de Performance Fédéral » de la Commission Technique.

#### ✓ FOOT à 5 È cinq réunions pour les éducateurs des catégories U7 et U9 :

Celles-ci seront programmées au premier trimestre 2019.

Le contenu portera sur l'organisation globale et commune des plateaux sur le territoire, sur la création d'un réseau d'éducateur par secteur géographique et sur quelques rappels concernant les bases pédagogiques à enseigner.

Ces réunions seront animées par François JOSSE (CTD DAP) et les membres du Pôle « Développement et Animation des Pratiques » de la Commission Technique.

#### ✓ FOOT FEMININ È une réunion pour les éducateurs des catégories U11/U13 et U14/U17 :

Celle-ci sera programmée en Mars ou Avril 2019 avec invitation nominative des différents responsables.

Le contenu portera sur des rappels pédagogiques incontournables (technique et tactique).

Cette réunion sera animée par François JOSSE (CTD DAP), Jean-Paul BLOT ainsi qu'un membre de la Commission Féminine et de Féminisation.

### 3 È DEVELOPPEMENT des PRATIQUES :

En lien avec la politique technique nationale, et compte-tenu des obligations liées aux Conventions d'Objectifs de la LFNA, le Bureau décide de prendre plusieurs options relatives au développement de certaines pratiques, à savoir :

#### ✓ En catégorie U15 :

2 activités vont être proposées dans cette catégorie : le Foot à 8 et le Futnet.

- La pratique « Foot à 8 » concernera l'ensemble des équipes éliminées à l'issue du premier tour du Challenge U15. Dès lors, des plateaux spécifiques seront mis en place (sur les dates des journées « Challenge ») avec une finale organisée lors de la journée « Finales Jeunes ».
- La pratique « Futnet » (tennis-ballon, 3x3) sera mise en place sur inscription obligatoire à tous les licenciés FFF de cette catégorie sur une date (vacances d'Avril) sur trois sites différents (de 14h à 17h).

**✓ En catégorie U17 :**

2 activités vont être proposées dans cette catégorie : le Foot à 8 et le Futnet.  
Même dispositif que la catégorie U15 (voir plus haut).

**✓ En catégorie Senior :**

2 activités vont être proposées dans cette catégorie : le Foot à 8 et le Futsal.

- La pratique « Foot à 8 » va être ouverte à tous les clubs du département (tous niveaux) qui souhaitent inscrire une ou plusieurs équipes. Les Lois du jeu « foot à 8 » seront appliquées. Aucune restriction concernant le jour ou l'heure des rencontres ne sera imposée (obligation de remplir une feuille de match pour assurance)
- La pratique « Futsal » est confié à la Commission spécifique du District en charge de son développement ; le Bureau de la Commission Technique s'associe pleinement à leurs initiatives.

**4 È PLAN de PERFORMANCE FEDERAL :**

En lien avec la politique technique nationale et la volonté de l'É.T.R de mieux accompagner les jeunes joueurs vers de la performance, le Bureau décide de mettre en place des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à l'attention des jeunes de la catégorie U14 (joueurs nés en 2005) pendant les vacances scolaires d'avril 2019.

Deux stages sur deux jours sur deux secteurs géographiques vont voir le jour avec au total 60 joueurs concernés (dont 10 gardiens de but).

L'encadrement sera assuré par le Conseiller Technique et les membres du Pôle « Plan de Performance Fédéral » de la Commission Technique (3 personnes sur chaque site).

**5 È FORMATION de CADRES :**

Compte-tenu des informations récentes concernant le dispositif régional du « Label SENIOR », un nouveau module de formation « Gardien de But Découverte/Initiation » sera programmé début 2019.

**Le Président de la Commission,  
Christian SAVIGNY.**



## INFORMATIONS DIVERSES



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

### ENGAGEMENT – Coupes départementales Futsal Saison 2018/2019

#### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CLUB :

N° affiliation FFF :

Nombre d'équipes engagées :

Responsable du futsal au sein du club

Nom, prénom :

N° mobile :

Courriel :

#### EQUIPES ENGAGEES

Féminines U11/U13 - Féminines U14/U17 - Séniors Féminines – Séniors Masculines

**L'engagement est à valider dans Footclubs pour le vendredi 30 novembre 2018**

#### GYMNASES

Avez-vous un gymnase de disponible ?

oui  non

Quelles journées pouvez-vous recevoir ?

Féminines U11/U13 et U14/U17

Samedi 12/01/19 (matin)  oui  non

Samedi 19/01/19 (matin)  oui  non

Samedi 26/01/19 (matin)  oui  non

Dimanche 13/01/19 (matin)

oui  non

Dimanche 20/01/19 (matin)

oui  non

Dimanche 27/01/19 (matin)

oui  non

Séniors Féminines

Samedi 12/01/19 (après-midi)  oui  non

Samedi 19/01/19 (après-midi)  oui  non

Samedi 26/01/19 (après-midi)  oui  non

Dimanche 13/01/19 (après-midi)

oui  non

Dimanche 20/01/19 (après-midi)

oui  non

Dimanche 27/01/19 (après-midi)

oui  non

Séniors Masculins

Mercredi 19/12/19 (soir)  oui  non

Mercredi 09/01/19 (soir)  oui  non

Mercredi 16/01/19 (soir)  oui  non

**Signature Président du club  
ou son représentant  
(cachet)**



## FORMATIONS COMPLETES

CFF2

du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (complexe sportif St Nicolas, 156, route de Parthenay - 86000)

## FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9

les Vendredi 16 et Samedi 17 Novembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U11

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U13

les Vendredi 21 et Samedi 22 Décembre 2018 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U15

les Vendredi 1<sup>er</sup> et Samedi 2 Mars 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE U17/U19

les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

MODULE SENIOR

les Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : à définir

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES – District 86 – saison 2018/2019

**MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF**

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1<sup>er</sup> (8h30-12h30),

Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

**MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF**

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

**FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES****MODULE U7**

Le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

**MODULE ANIMATRICE**

Le Vendredi 21 Décembre 2018 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

Le Samedi 13 Avril 2019 de 9h30 à 16h30 (6 heures)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

**MODULE FUTSAL**

Le Samedi 22 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

**MODULE SANTE / SECURITE**

du Mardi 8 au Vendredi 11 Janvier 2019 de 8h30 à 17h30 (32 heures : 4x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

**MODULE BEACH SOCCER**

Le Samedi 22 Juin 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures)

Lieu : à définir

**MODULE ARBITRAGE**

Les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)



## CERTIFICATIONS

CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019

CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019

CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019

CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

## FORMATION CONTINUE B.M.F - B.E.F

B.E.F

1<sup>ère</sup> session proposée : MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF

les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

2<sup>ème</sup> session proposée : MODULE CFF4 - PROJET ASSOCIATIF

les Lundi 26 (18h-22h), Vendredi 30 Novembre (18h-22h) et Samedi 1<sup>er</sup> (8h30-12h30),  
Lundi 10 (18h-22h) Décembre 2018 (16 heures : 4x4)

Lieu : Poitiers (siège du District, 1 rue François Prat - 86000)

## Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

[\(https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/\)](https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/)

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION** en renvoyant à l'IR2F (dans les délais) les documents reçus par mail : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS,  
Conseiller Technique 86.